



CAPL Liste d'aptitude C en B du 10 novembre 2016

COMPTE RENDU CGT

Lecture des liminaires FO, Solidaires et CGT

Suite à la lecture des 3 liminaires, Mme Goutaudier qui préside, apporte les réponses de la Direction :

- sur les règles de gestion et le nombre de RAN ; « nous ne sommes pas concernés par la diminution du nombre de RAN dans le département » (comme c'est le cas ailleurs avec des RAN déficitaires, qui empêchaient des affectations pérennes...)

- sur le blocage 3 ans des nouveaux arrivants (CDC) : « c'est le moins de demander aux nouveaux jeunes collègues de s'investir 3 ans. »

- sur le statut ALD : « ça permet à ces agents de rentrer dans le département ». Elle ajoute ; « j'ose espérer que nous sommes assez humains pour décider des affectations intelligemment ».

Analyse liste L.A. C en B

Demande des OS : y-a t-il des critères PRECIS ?
Réponse de la Direction : non, on a des tendances, c'est un mélange. Les critères sont toujours les mêmes, à savoir, le dossier sur 5 années, les appréciations littérales des notateurs, « l'engagement » (chargé de formation, investissement nouvelles applis...), les inscriptions aux concours, puis la note chiffrée. A dossier égal, on retiendra le critère de l'âge mais ce sont surtout les **appréciations du chef de service (CS) qui font la différence ...**

Une réunion collective est toujours organisée, très peu d'agents concernés y viennent. S'ils sont empêchés, ils peuvent appeler la Direction pour être reçus.

Tous les ans, rappel de la Direction aux chefs de services, qui doivent remplir, lors de l'entretien individuel, la case « apte aux fonctions supérieures ». Trop peu de CS ignorent encore que c'est une des conditions de sélection.

Si cette case n'est pas remplie, l'agent doit **ABSOLUMENT** répondre au CS dans les observations.

Question des OS, qui déplorent n'avoir eu accès aux dossiers personnels que jusqu'au 8/11. La Dir. rappelle que les dossiers ne sont consultables que jusqu'à la date de la PREMIERE convocation.

149 agents sur la PAS, 38 candidats (148 et 35 en 2015).

Le potentiel du département cette année est de 3 passages en B (espoir d'en avoir plus l'an prochain avec prise en compte du CDC), le Dir. propose d'en classer 3+1 en « excellent ».

La Dir. propose ensuite de classer 5 « TB » et demande aux OS de désigner un nom pour compléter la liste existante. Seule FO donnera un nom.

Une interruption de séance est demandée par Solidaires et la CGT, afin de préciser hors champ aux représentants FO que nous ne voulons pas faire de sélection en désignant à la place de la Dir., qui doit prendre elle-même ses responsabilités en l'absence de critères objectifs.

Puis la Direction demande de classer les agents retenus, les OS renouvellent leur décision à la Dir. en lui demandant de faire elle-même le classement, les OS ne faisant pas de clientélisme en comparant les mérites respectifs de chaque agent.

Votes :

liste excellents : CGT et Solidaires : CONTRE, FO : abstention.

Liste TB : vote CONTRE des 3 OS

liste « à revoir » : vote CONTRE des 3 OS

Précision CGT : nous ne votons pas contre la liste des agents mais contre le volume et les modalités de sélection ; si un vote avait été effectué pour chaque dossier nous aurions voté pour les dossiers proposés et contre ceux qui n'étaient pas proposés.

Questions diverses :

La CGT évoque le cas d'un agent en congés au moment de sa prise effective de nouvelles fonctions (LA de C en B) par promotion, qui a vu sa promotion (et son salaire de B) reportée à sa date de retour de congés : la Dir. informe que les textes précisent que l'agent doit être **PRESENT** sur son lieu d'affectation, sinon, tout est reporté à la prise de fonctions REELLE...

A bientôt dans les luttes aussi pour nos carrières et la reconnaissance de notre travail !

Si vous avez des questions vous pouvez contacter Annie Gendron pour cette CAPL.

La CGT Finances Publiques Aude et ses élus.

courriel :

cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr